

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Mardi 31 mars 2026 à 13h58 sur le site de Saint Vincent Lannouchen

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle	X	X	LE GALL Elen		
	LAVIEC Jérémy	X	X			
				STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion	X	X			
	CHRISTIEEN Chrystelle	X	X	STEPHAN Marion		
	LE GLEAU M.Françoise	X	X	ROBIN Nelly	X	
	CONAN Maggy	X	X	GRONDIN Agnès	X	
CFDT	RAMBAUD Valérie			LE MOIGNE Michèle	X	X
SUD	BOURVEN Claire	X	X	BIHAN Nicole	X	X

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny	X	X	BODILIS Sylvie	X	X
				MONFORT Franck	X	X
	HUMILY Manon	X	X	LE ROUX Nolwen	X	
	KEROUANTON Céline	X	X			
SUD	QUINIOU Stéphanie	X	X	BODENES Sonia	X	X
				LE LANN Philippe		

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT	MOAL Kévin	X
CFDT	CASTEL Louis	X
SUD	KERNEUR Yann	X

ELUS CSE QUIMPER		Présents
CFDT	TREGUIER ANNE YVONNE	X
CFDT	BLENO RONAN	X

Assistent à la réunion :

M. Matthieu DOUCHAIN, Directeur d'exploitation, Pole sanitaire

Mme Julie GAMBRELLE, Directrice administrative et financière

M. David GUEGUEN, Responsable parcours personnes âgées, Pays de Morlaix

Mr Jonathan JASICA, Directeur du pôle Médico-Social

M. Julien JEGO, Responsable Site de Ty Yann

Mme Claire MORIN, permanente administrative du CSE

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Mardi 31 mars 2026

Salle des fêtes – Site Saint Vincent Lannouchen

Dossiers transversaux

1. Approbation des procès-verbaux du CSE du 27 janvier 2026 et du 10 février 2026.
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2026*.
3. Avis sur la lettre de cadrage du plan de développement des compétences 2027*
4. Information sur la fin de l'exonération de la taxe d'apprentissage pour les associations, fondations et autres structures à but non lucratif.
5. Information sur la fin du caractère automatique de l'exonération du Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR) pour les associations, fondations et autres structures à but non lucratif.
6. Information sur les résultats des élections de la CME.
7. Présentation du rapport d'activité Co-Réso

Pôle sanitaire

8. Présentation du Rapport du Directeur sur l'activité sanitaire au 31 décembre 2025.
9. Information sur l'encadrement soignant de Roscoff.
10. Avis sur les grilles horaires Educateurs Jeunes Enfants du service SMR Pédiatrie à Roscoff*
11. Retour sur le CREX du service SMR Pédiatrie de Ty Yann.
12. Point sur les difficultés de livraison de médicaments inter sites.

Pôle Médico-social

13. Avis sur le projet d'établissement de l'EHPAD La Retraite présenté lors de la séance du CSE du 10 février 2026*
14. Avis sur la procédure de reclassement d'un(e) ouvrier de restauration à l'EHPAD La Source.
15. Information sur la revalorisation du tarif différencié d'hébergement des EHPAD au 1er janvier 2026.
16. Retour sur le CREX en lien avec la situation de La Source.
17. Information sur les coupes GMP/PMP février 2026 des EHPAD de Lannouchen et de Saint-Jacques.

Pôle social

18. Point sur la situation de Ker Liamm (départ d'un salarié)

La Secrétaire du CSE,
M. CREACH



* documents joints

Le Président,
H. BLAIZE



ADDITIF
ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
Mardi 31 Mars 2026 à 14h00
Salle des fêtes – Site Saint Vincent Lannouchen

1. Compte-rendu de la commission ASC du 17 mars 2026
2. Avis sur l'attribution de chèques vacances supplémentaires
3. Avis sur l'accord d'entreprise relatif au vote électronique dans le cadre des élections professionnelles de la délégation du CSE 2026

La Secrétaire du CSE,
M. CREACH



Le Président,
H. BLAIZE



* documents joints

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS DU 31 MARS 2026 APPROUVÉ
--

Début de la réunion : 13h58

La présidence de la réunion est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général et M. Eric ESNAULT, Directeur des Ressources Humaines.

Arrivée à 13h55 de M. David GUEGUEN et M. Jonathan JASICA

Point 1 : Approbation du procès-verbal du CSE du 27 janvier 2026 et du 10 février 2026

*Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2026 :

Mme Michelle CREACH propose aux élus de voter.

POUR : 17 (avec une voix de la Direction) ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

* Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 février 2026 :

Mme Michelle CREACH propose aux élus de voter.

POUR : 17 (avec une voix de la Direction) ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Les procès-verbaux sont approuvés.

Mme Michelle CREACH profite de la transition des points pour demander un report du **Point 11 : Retour sur le CREX du service SMR pédiatrie de Ty Yann** car une réunion doit avoir lieu après le CSE à ce sujet. Elle demande également le report du **Point 3 : Avis sur la lettre de cadrage du plan de développement des compétence 2027** car la commission de formation doit avoir lieu le 9 avril prochain, réunion utile pour émettre un avis.

M. ESNAULT émet un accord mais trouve cela dommage car l'avis sur ce point devait lancer la campagne d'entretiens professionnels.

Mme La Présidente suggère de faire un CSE extraordinaire en visioconférence sur ce point afin de ne pas prendre trop de retard.

Pour Mme Michelle CREACH cela doit être possible mais elle craint qu'il n'y ait pas beaucoup de monde. Elle déclare cependant que le jour de la réunion de la commission, tout le monde arrivera à se mettre d'accord donc cela peut même être fait le jour même.

M. ESNAULT déclare qu'il faudra fixer une date rapidement.

Point 13 : Avis sur le projet d'établissement de l'EHPAD La Retraite présenté lors de la séance du CSE du 10 février 2026

M. JASICA prend la parole à ce sujet. Il rappelle les grandes lignes du projet qui ont déjà été présentées lors du précédent CSE et souligne les liens entre le projet stratégique (soutenir l'expertise de l'accompagnement et du soin par l'innovation et la recherche, faire davantage équipe avec les personnes accompagnées, agir sur le territoire en synergie avec l'écosystème ainsi que développer et structurer la prévention et la promotion de la santé) et le CPOM (2020-2024 et 2025-2029) dont les axes contribuent à la mise en œuvre du projet.

Il est donc demandé un avis à ce sujet aujourd'hui.

M. Louis CASTEL demande où en est la couverture médicale sur le site aujourd'hui. Elle ne semble pas d'actualité.

M. JASICA concède que le contexte est délicat avec les médecins traitants suite au passage en dotation globale mais le recrutement du médecin coordonnateur prescripteur est toujours en cours. Aujourd'hui ce sont les médecins traitants des résidents qui prescrivent toujours les traitements.

Mme Anne Yvonne TREGUIER relate que la situation est difficile pour les résidents qui n'ont pas de médecin traitant. Les IDE font appel à SOS médecins pour les renouvellements ce qui est une situation compliquée. Il n'y a plus de suivi médical pour ses personnes.

M. JASICA relate qu'une piste sur de la télé coordination est en réflexion néanmoins la continuité médicale est tout de même présente actuellement.

Mme La Présidente rappelle qu'auparavant il y avait un médecin coordonnateur mais il n'était pas prescripteur. L'objectif de trouver un médecin coordonnateur prescripteur est d'améliorer la continuité médicale. Il est envisageable de mutualiser le temps médical avec d'autres établissements pour rendre l'offre plus attractive.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 12

ABSTENTION : 5

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à la majorité.

Mme Claire BOURVEN explique son abstention par le manque de précisions sur les moyens humains.

M. JASICA déclare que cette remarque sera prise en compte pour l'actualisation 2028-2032.

Point 15 : Information sur la revalorisation du tarif différencié d'hébergement des EHPAD au 1^{er} janvier 2026

M. JASICA s'exprime à ce sujet.

- Passage en tarif différencié en été 2025 au-dessus du tarif aide social du département : +10 %.
- Réflexion de revalorisation des tarifs journaliers d'hébergement à +15% à compter du 1^{er} janvier 2026 soit :

Etablissement	Hebergement classique
Lanouchen	77,11 €
St Jacques	77,11 €
La Source	77,42 €
Keraudren	82,41 €
La Retraite	79,91 €

Ces mesures ont été soumises en Conseil d'Administration.

M. Louis CASTEL demande s'il s'agit d'une augmentation de 10 % déjà effective depuis l'été 2025 puis de nouveau d'une augmentation de 15 %.

Mme La Présidente répond négativement et explique 10% puis 5 % donc au total 15 %.

Mme Michelle CREACH demande si cela ne concernera que les nouveaux résidents ce que confirme M. JASICA.

Point 16 : Retour sur le CREX en lien avec la situation de La Source

M. JASICA s'exprime à ce sujet en l'absence de Mme YEOMAN qui a eu un empêchement.

Contexte :

Le CREX arrive dans un contexte de suicide par pendaison, le 27/02/2026 au sein de l'EHPAD La Source, d'une résidente entrée dans l'établissement quelques jours auparavant.

Son mari a vécu au sein de l'EHPAD pendant 2 ans et est décédé il y a quelques mois. La résidente avait déjà tenté de mettre fin à ses jours auparavant mais à son domicile. Cet acte a été suivi d'une hospitalisation d'une journée.

A son arrivée à l'EHPAD, différents moyens ont été mis en place pour sécuriser son arrivée : enlèvement du cordon de la sonnette, pas de médicaments en chambre et vigilance lors de la prise.

La résidente a été découverte à 4h45 probablement lors de la 2^{de} ronde de nuit. L'équipe de nuit a contacté SOS médecin et la police après avoir contacté la cadre d'astreinte.

Actions immédiates :

Informés à 8h15 Mme YEOMAN, M. JASICA et M. COGEN se sont déplacés à l'EHPAD où ils ont eu des temps d'échanges avec les professionnels et la famille mais aussi communiqué avec le personnel de nuit par téléphone. Un groupe de parole a été mis en place avec la psychologue d'un autre établissement mais pas il n'y a pas eu de participants.

Mme Michelle CREACH s'interroge pourquoi la Direction n'a été prévenue qu'à 8h15 et pourquoi la cadre de garde ne s'est pas déplacée car « trop loin ». C'est tout de même une situation particulière.

M. JASICA dit que la suite de la présentation répond aux questions de Mme CREACH et demande donc à poursuivre avant de répondre aux différentes interrogations.

CREX du 5 mars 2026

- Défenses qui ont bien fonctionné :
 - Identification du risque suicidaire et actions associées,
 - Prise en charge du décès : les professionnelles ont bien appliqué la procédure en cas de décès de cause incertaine ou inattendu,
 - Continuité de l'activité : les professionnelles ont pu assurer la continuité et l'accompagnement des autres résidents jusqu'à la relève de l'équipe de jour.
 - Gestion des équipes : soutien proposé, déclaration d'AT, proposition de RDV auprès de la médecine du travail
- Défenses qui n'ont pas fonctionné :
 - Absence d'appel au cadre de direction d'astreinte (procédure MS.06.FT.006)
 - Appel aux familles réalisé par l'AS de nuit
- Actions d'amélioration identifiées :
 - Intégration d'un nouveau cadre d'astreinte, communication des informations essentielles
 - Réunion d'astreinte du pôle MS le 30/03 pour rédaction/clarification de la procédure

M. JASICA déplore que certaines choses n'aient pas fonctionné. La cadre concernée a été reçue par la Direction pour remettre à jour les contraintes des astreintes.

M. Franck MONFORT dit que la procédure veut que le CSSCT soit mis dans la boucle ce qui a été le cas ici. Cependant il aimerait que cela soit fait plus rapidement, c'est important. Cela aide le CSSCT à être au plus près des équipes dans ce genre de situation.

M. ESNAULT déclare que la direction y veillera.

M. Franck MONFORT précise que cela n'est pas un reproche mais une demande d'amélioration du processus.

Mme Nolwen LE ROUX relate que c'est une procédure compliquée qui diffère d'un établissement à l'autre. A titre d'exemple, à Brest, la consigne est de ne plus appeler s'il y a une hospitalisation ou un décès si cela était attendu.

Pour M. JASICA, il y a justement la volonté de mettre à jour la procédure. Une fois fait la procédure sera diffusée afin que les équipes puissent l'assimiler.

Mme La Présidente regrette la chaîne de dysfonctionnement et en prend bonne note. Chacun veillera à ce que cela ne se reproduise pas.

Mme Nolwen LE ROUX demande quand la nouvelle procédure sera effective.

M. David GUEGUEN répond très rapidement après le retour du service qualité et confirme à Mme La Présidente qu'en attendant, les procédures déjà en place, avec les disparités de pratique, doivent être poursuivies.

M. Louis CASTEL demande s'il existe une procédure pour les personnes « fragiles » ce que confirme M. JASICA. Les équipes de l'EHPAD La Source l'ont bien appliquée.

Mme La Présidente dit que rien n'est reproché à l'équipe qui a eu une réaction immédiate. Le reproche se fait à un autre échelon. Elle regrette profondément que la cadre d'astreinte ne se soit pas déplacée pour une telle situation et n'ait pas alerté immédiatement le cadre de direction d'astreinte.

M. Kevin MOAL souhaite savoir pourquoi il n'y a eu personne à la réunion de soutien psychologique.

M. JASICA explique que les salariés sont déjà solidaires entre eux.

Point 17 : Information sur les coupes GMP/PMP février 2026 des EHPAD de Lannouchen et de Saint-Jacques

M. GUEGUEN prend la parole à ce sujet. Il rappelle que les résultats de 2024 n'avaient pas été satisfaisants.

Coupes GMP/PMP février 2026 des EHPAD de Lannouchen et de Saint-Jacques

Résultats et dotation globale annuelle

Raison Sociale ETABLISSEMENTS	FINESS géographiqu e	Option tarifaire (TP ou TG)	FUI (OUI/NON)	PMP			GMP			Dotation actuelle (1)	Coupe 2024 refusée (2)	Nouvelle coupe 2026 (3)	Ecart	
				Ancien	coupe 2024	Nouveau 2026	Ancien	coupe 2024	Nouveau 2026				2 - 1	3 - 1
Saint Vincent Lannouchen	290002757	TG	oui	280	271	273	852	811	816	3 638 805,44	3 490 433,91	3 513 920,49	- 148 371,53	- 124 884,95
Saint Jacques	290023449	TG	oui	280	171	251	852	714	811	745 842,11	547 081,71	690 934,85	- 198 760,40	- 54 907,26
TOTAL DGF										4 384 647,54	4 037 515,62	4 204 855,34	- 347 131,93	- 179 792,21

M. GUEGUEN souligne au départ un niveau élevé avec de très hauts scores. Il souligne également la distinction entre les 2 sites qui est une nouveauté. 2 temps conviviaux ont déjà eu lieu pour remercier les équipes de leur parfaite collaboration.

Selon la CNSA, en 2024, la moyenne nationale des EHPAD en GMP est de 744 (nous avons 67 points de plus que la moyenne nationale pour Saint-Jacques, +72 points pour le Centre Saint Vincent Lannouchen). Concernant le PMP, une moyenne inférieure à 250 au niveau national, la Résidence Saint-Jacques est donc dans la moyenne et le Centre Saint Vincent Lannouchen conserve une position haute. Pour autant, si nous comparons aux résultats de 2019, nous perdons 180K € de dotation annuelle (- 350 K€ attendu si application PATHOS 2024).

Le Finistère figure dans la catégorie des départements avec le point GIR le plus faible (7.39).

Propositions pour pallier au déficit de 180 K€

Propositions pour pallier au déficit de 180000€ / an suite aux coupes PMP et GMP en février 2026.

Diminution du nombre d'ETP auprès des résidents :	Commentaires :	Economie de :		
Ne plus remplacer les absences des professionnels au PASA (vacances...) pour ne pas dépasser 2 ETP, économie de 0,37 ETP.	Dotation annuelle perdue de 73000€. Coût RH AS ASG du modèle initial à hauteur de 113760€. "déficit" de 40760€. Proposition de réduire ce déficit RH à 23000€/an. Si 251 jours ouvrables, besoin de 7,5h*2AS*251jours=3765h. Soit 2,37 ETP. 1 ETP/an=1582h. Budget RH (si 48000€/1ETP) de 113760€. Intérêt du PASA : mise en œuvre de l'accompagnement "non médicamenteux", seule réponse "concrète" que nous avons.	17 760 €		Non retenu
Supprimer 3h de temps par jour en semaine (13h30/16h30) pour 6 unités à Lannouchen, réorganisation des unités économie de 2,95 ETP	3h*5jrs*6unités*52semaines=4680h par an. Soit 2,95 ETP. 1 ETP/an=1582h	141 600 €	2	En réflexion
Supprimer 1 ETP à T. COAT, réorganisation du service économie de 1 ETP	Unité protégée ALZHEIMER - mieux dotée que les autres services (4 professionnels /jour /10 résidents + intervention IDE). Autres unité : 23 résidents (5,5 professionnels/jour). AAC en cours pour ouvrir l'unité, attente d'une réponse pour être accompagné.	48 000 €	1	En cours
Supprimer 0,5 ETP aide-kiné économie de 0,5 ETP	Attention, poste utile pour aider au maintien de l'autonomie des résidents mais non valorisé au niveau de la coupe PATHOS	24 000 €		Non retenu
Recruter en partie les CO des postes "gérés" en codé depuis la coupe de 2024	Titulariser 2 postes sur les 5 cdi "gérés"	10 000 €	1	En cours
Total économie court terme		58 000 €		

Pas de mise en œuvre avant le passage aujourd'hui en CSE.

Mme Michelle CREACH constate qu'il s'agit de faire 180 000€ d'économies au minimum car certaines idées sont en réflexion. C'est une déception importante pour les équipes qui se sont investies au maximum. C'est difficile à entendre.

M. Ronan BLENO demande quel type de postes pourraient être supprimés.

M. GUEGUEN déclare que le poste concernerait l'unité Ti Coat essentiellement.

Mme Claire BOURVEN demande à combien se chiffrerait les bénéfices avec la nouvelle tarification du prix à la journée.

M. JASICA explique que cela ne reflètera pas la perte des 180 000€ car Saint Jacques est maintenant un établissement à part entière.

Mme Chrystelle CHRISTIEN souhaite avoir des précisions sur la mesure de réduction des heures : cela concerne le matin ? Le soir ? Quel service serait concerné ?

M. GUEGUEN répond plutôt en début d'après-midi et Mme Michelle CREACH comprend alors les horaires coupés.

M. GUEGUEN rassure et indique que cela se fera en concertation, comme à chaque fois, avec les équipes. Pour l'instant les détails n'ont pas été étudiés.

M. Jérémy LAVIEC s'interroge sur la suite. Beaucoup de tâches ont été ajoutées et cela donne une charge de travail importante. Comment cela sera-t-il possible de tout faire ?

Pour répondre à Mme BOURVEN, M. GUEGUEN dit que le poste concerné sera un agent ou une aide-soignante.

Pour Louis CASTEL il risque d'y avoir un impact sur la qualité des soins.

M. JASICA déclare que la décision est difficile mais le choix du poste sera celui le moins impactant. Actuellement il y a 3 salariés pour 10 résidents, cela amènerait à 2 salariés pour 10 résidents.

M. Jérémy LAVIEC rappelle que 6 résidents de Ti Coat ne sont plus autonomes et demandent un accompagnement continu.

M. JASICA compte sur le soutien de l'IDE. Il dit également que la Fondation a répondu à un appel à projet sur l'ouverture des unités protégées.

M. Franck MONFORT constate pleins d'exonérations à l'ordre du jour du CSE mais qu'en est-il de la dépendance (revalorisation par l'ARS). Cela a-t-il été chiffré ? Ok ce qui ne va pas mais s'il y a des enveloppes supplémentaires....

Mme La Présidente rappelle que la fusion de la section soins avec la section dépendance constitue d'une expérimentation pour laquelle nous n'avons pas de retours actuellement, notamment en termes de perspectives d'enveloppes complémentaires. La Direction se veut transparente sur les réflexions engagées et veut associer le CSE. Les craintes sont légitimes et partagées. En effet si enveloppe supplémentaire il y avait, tout cela n'aurait pas lieu. On essaie de trouver des solutions les moins douloureuses possibles pour pouvoir les absorber.

M. ESNAULT déclare qu'une étude sur le recours au CDD, qui représente une très grande part de la masse salariale, est à prévoir.

Mme Chrystelle CHRISTIEN a effectivement constaté parfois la présence de salariés HUBLO et de CDD en même temps.

M. GUEGUEN souhaite obtenir des exemples et voudrait en discuter avec Mme CHRISTIEN.

M. ESNAULT confirme qu'il faut avoir de la rigueur sur le recours aux CDD.

M. Kevin MOAL pense que cela va être dur d'entendre cela pour les salariés. Qu'en est-il de l'attractivité avec ces réflexions sur le temps de travail, le salaire, etc... ?

M. JASICA souligne que ce sont des mesures en cours de réflexion et que toutes ne sont pas retenues. L'efficacité est recherchée pour améliorer la qualité de l'accompagnement.

Mme Claire BOURVEN pense que les changements de planning auront un impact important sur le quotidien des salariés. Les 2 CDD qui pourraient être régularisés en CDI ne vont peut-être pas être acceptés... certains salariés en CDD refusent les CDI car ils perdent en salaire.

Mme Nolwen LE ROUX fait le constat que le travail en EHPAD n'est déjà pas attractif, cela va être plus compliqué encore.

Mme La Présidente indique que le taux d'encadrement sur SVL est l'un des plus élevés de Bretagne. Ce sont donc des solutions plus facilement acceptables.

Mme Chrystelle CHRISTIEN demande comment cela va s'organiser et M. GUEGUEN dit que des groupes de travail seront mis en place et que si l'AAP s'avérait positif, les choses seront cadrées.

M. Franck MONFORT s'inquiète et parle de suppression de postes dans d'autres établissements tout comme il est prévu à la Fondation une suppression de poste et une diminution de tranche horaire. Il rappelle les accords d'entreprises qui définissent une non augmentation des coupes sauf s'il y avait une renégociation de l'accord sur le temps de travail. Nous savons que SVL est bien doté mais les changements ne peuvent qu'être violents avec les modifications de la charge de travail des professionnels. Il sera donc important de voir aussi les idées des salariés car c'est une variable importante.

Mme La Présidente rappelle qu'il est toujours attendu la loi sur le grand âge. Le modèle économique d'aujourd'hui est devenu obsolète mais nous devons faire avec le financement actuel. Elle ne se prononcera pas sur les autres établissements qui font leurs propres choix. La Direction est transparente et se trouve dans l'obligation de mettre en œuvre certaines propositions. Pour les CDI à mettre à la place de CDD (prime de précarité plus intéressante qu'un CDI) cela reste à réfléchir mais la Fondation peut avoir des propositions intéressantes en terme de qualité de vie.

M. ESNAULT énonce 35 ETP en CDD par mois sur SVL et ST Jacques : cela laisse une marge de manœuvre.

Mme Chrystelle CHRISTIEN demande si d'autres postes sont à pourvoir en CDI sur SVL.

M. GUEGUEN répond qu'il y a au moins 4 postes à pourvoir : AS et ASH.

Départ à 15h05 de M. Jonathan JASICA et M. David GUEGUEN
Arrivée à 15h05 de M. Matthieu DOUCHAIN et M. Julien JEGO
Arrivée à 15h07 de Mme Julie GAMBRELLE

Point 8 : Présentation du rapport du Directeur sur l'activité sanitaire au 31 décembre 2025

M. DOUCHAIN prend la parole à ce sujet.

1) L'activité

L'activité sanitaire globale 2025 de la Fondation est supérieure de 2,4% (+3.711 journées, venues et consultations) par rapport à l'EPRD, et en progression de 11,4% par rapport au réel 2024 soient + 16.420 journées, venues et consultations.

Les activités SMR dépassent également en 2025 les objectifs EPRD (+2.106 journées et venues) et sont supérieures de 8,6% par rapport à l'année passée (+10.057 jours et venues).

Les explications tiennent, d'une part, aux inversions de tendances sur des activités déficitaires par rapport à l'EPRD les années passées notamment s'agissant des activités Polyvalent-Gériatrique de St Luc (-1.319 journées en 2024 contre +885 en 2025), des Centres de Santé (-1.613 consultations sur en 2024 contre +1.546 en 2025) ainsi que des activités pédiatriques sur les deux sites (-2.044 jours et venues en 2024 contre -356 en 2025) et, d'autre part, à la poursuite de développement de l'hospitalisation à temps partiel, notamment sur le site de Ty Yann (+3.617 venues à Brest).

Il est important de préciser que ces mêmes activités progressent fortement par rapport à l'année passée : +3.654 journées Polyvalent-Gériatrique à St Luc, + 7.089 consultations en Centres, +816 jours et venues en pédiatrie et +9.762 venues en HTP à Brest.

Hors consultations en Centres de Santé, les activités sanitaires progressent de 16,2% (+18 759 journées) par rapport à la période pré-COVID

Activité par site :

- Roscoff :

Unités Fonctionnelles	Mode PLC	réel au 31.12.2024 (1)	2025			
			EPRD (2)	réel au 30.12.2025 (3)	var. (3-1)	var. (3-2)
SMR locomoteur	HC	7 358	8 030	7 330	-28	-700
	HTP	9 239	9 050	9 624	385	574
SMR neurologie	HC	13 493	13 870	13 885	392	15
	HTP	4 221	4 200	3 635	-586	-565
SMR cardiovasculaire	HC	5 477	5 800	5 257	-220	-543
	HTP	4 023	3 850	4 075	52	225
SMR enfants adolescents / MPR/SS	Neuro et loco HC	1 483	1 825	1 981	498	156
	Neuro et loco HTP	1 675	2 100	1 651	-24	-449
	Respi HC	59	450	309	250	-141
	Respi HTP	0	100	0	0	-100
	Phobies scolaires	0	365	0	0	-365
	Nutrition HTP	162	100	183	21	83
	Nutrition HC	2 576	2 900	2 820	244	-80
SMR nutrition et respiratoire	HC	11 221	11 500	11 332	111	-168
	HTP	946	800	910	-36	110
Hôpital de jour & coord des soins	HTP	612	500	637	25	137
SMR polyvalents & gériatrie	HC	1 431	4 200	5 085	3 654	885
TOTAL	HC	43 098	48 940	47 999	4 901	-941
	HTP	20 878	20 700	20 715	-163	15
TOTAL sites de Roscoff		63 976	69 640	68 714	4 738	-926

- Ty Yann :

Unités Fonctionnelles	Mode PEC	reel au 31/12/2024 (1)	2025			
			EPRD (2)	reel au 30/12/2025 (3)	var. (3-1)	var. (3-2)
SMR polyvalents	HC	18 514	19 178	19 436	922	258
	HTP	5 158	4 963	7 017	1 859	2 054
SMR pédiatriques	HC	3 754	4 000	3 361	-393	-639
	HTP	7 886	8 000	7 746	-140	-254
	Team & Co	177	0	537	360	537
SMR addictologie	HC	11 079	11 712	11 508	429	-204
	HDJ	46	1 000	1 405	1 359	405
	HDN	377	385	181	-196	-204
SMR cardiovasculaire	HTP	5 960	6 000	7 079	1 119	1 079
TOTAL	HC	33 347	34 890	34 305	958	-585
	HTP	19 604	20 348	23 965	4 361	3 617
TOTAL site de Ty Yann		52 951	55 238	58 270	5 319	3 032

- Total général :

TOTAL GENERAL SMR		116 927	124 878	126 984	10 057	2 106
	dont HC	76 445	83 830	82 304	5 859	-1 526
	dont HTP	40 482	41 048	44 680	4 198	3 632
Médecine	HC	1 209	1 000	865	-344	-135
	HTP	1 591	1 500	1 660	69	160
Hémodialyse	Séances	5 785	5 300	5 334	-451	34
TOTAL MEDECINE		8 585	7 800	7 859	-726	59
Centres de santé (Roscoff, St Thégonnec, Morlaix)		18 596	24 139	25 685	7 089	1 546

2) Analyse budgétaire

Mme GAMBRELLE poursuit la présentation du point.

Le Rapport Infra Annuel est présenté avec un total de charges de 64.413 K€ et un total de produits de 65.387 K€, ce qui laisse apparaître un excédent de 975 K€. L'EPRD était présenté en déficit de 200 K€.

Les dépenses :

- Le titre 1 des charges de personnel s'élève à 45.176 K€ et enregistre un écart par rapport au budget de + 2.390 K€ mais ce dépassement significatif est à mettre en corrélation avec les produits en atténuation. Ces produits étant également significatifs car l'écart réel vs EPRD relatif aux frais de personnels s'élèvent à 2.521 K€ (fonds dédiés, subventions d'exploitation, facturation de personnels extérieurs ...). Ce titre de dépenses laisse donc apparaître un léger excédent de 131 K€ soit 0,29% de la masse salariale 2025.

- Le titre 2 des charges à caractère médical s'élève à 4.349 K€ et enregistre un écart de -335 K€ par rapport à l'EPRD. Retraité de l'écart sur les rétrocessions de médicaments (708 K€ vs 900 K€ inscrits à l'EPRD), l'écart net de 143 K€ s'explique principalement par une légère surestimation du budget (3,3%).

- Le titre 3 des charges à caractère hôtelier et général s'élève à 11.001 K€ et enregistre un écart de + 477 K€. Les principaux écarts sont :

- + 71 K€ de hausse des achats stockés : fournitures atelier, fournitures de bureaux et divers,
- + 288 K€ de hausse des comptes d'entretien généraux, pièces, assurances et maintenances,
- + 118 K€ des taxes (foncières notamment) et des autres charges de gestion courante,

- Le titre 4 des charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles est arrêté à 3.887 K€. Ce titre est présenté à l'équilibre (+ 33 K€).

Les produits :

- Le titre 1 des produits versés par l'Assurance Maladie s'élève au 31 décembre à 50.346 K€, soit + 909 K€. Cet écart significatif s'explique par la bonne activité qui se traduit par des produits en hausse de 1.341 K€ sur le champs SMR et en retrait de 372 K€ sur le champs MCO. 7
- Le titre 2 des autres produits de l'activité hospitalière s'élève à 3.975 K€ et enregistre un écart de +575 K€ (ticket modérateur et forfait journalier). Cette hausse importante s'explique par le bon niveau d'activité et les tarifs en hausse par rapport aux anticipations.
- Le titre 3 des autres produits atteint 11.067 K€ et enregistre un écart de +2.255K€. Retraité des éléments du titre I (+2.521 K€) et II (-192 K€) l'écart est réduit à -74 K€.

3) Conclusion

Les comptes au 31 décembre 2025 laissent apparaître un excédent de 975 K€, soit 1,49% des produits. Cette situation favorable doit cependant être contrastée des éléments suivants :

- Ces comptes enregistrent un désamortissement important lié à Saint Luc et la charge d'amortissement va reprendre une courbe ascendante importante avec les travaux significatifs liés au transfert du service de réadaptation cardiovasculaire sur le site de Perharidy,
- La réforme du mode de financement qui doit conduire à la suppression de la dotation de transition (1.614 K€ à terme).

La Fondation poursuit son développement et doit également répondre aux enjeux futurs de l'offre de soins en confortant ses réserves et ses équilibres pour assurer le financement de son outil de production et donc les conditions d'accueil des patients et les conditions de travail des professionnels.

Mme Claire BOURVEN demande si les 2.5M€ d'écart du titre 1 des dépenses est une accumulation des frais de personnel.

Mme GAMBRELLE confirme, il s'agit du coût réel, c'est une combinaison des charges, des variations de dotation, du passif social et des frais de personnel.

Pour compléter les propos de Mme GAMBRELLE, Mme La Présidente précise qu'il faut surtout retenir que les dépenses de frais de personnel dépassent les prévisions de 131 K€ par rapport à ce qui était prévu.

Pour M. Kevin MOAL, il est important de souligner l'investissement du personnel devant cet EPRD favorable.

M. DOUCHAIN ajoute que l'EPRD est favorable aussi grâce à la réponse apportée aux besoins du territoire mais aussi il est vrai aux équipes qui restent motivées : le SMR Pédiatrie de Roscoff par exemple a progressé et participe aussi à cet EPRD favorable et cela même s'il n'atteint pas encore les objectifs.

M. Ronan BLENO félicite et loue les capacités de bonne gestion mais se demande dans quelles mesures le secteur sanitaire pourrait aider le secteur médico-social.

Mme La Présidente explique que c'est déjà le cas depuis longtemps. Cependant les bénéfices du secteur sanitaire devraient rester pour le sanitaire. Il est vrai qu'en clôture des comptes, cela vient équilibrer le tout mais ce n'est pas la finalité recherchée.

M. Franck MONFORT est d'accord sur la bonne gestion mais appuie aussi sur l'investissement des équipes. Il s'interroge : l'EPRD est calculé au plus près ou minimiser exprès ? L'écart paraît important.

M. DOUCHAIN répond qu'il s'agit d'être le plus réaliste possible. Il rappelle le bénéfice du déploiement des nouvelles autorisations. 4 années ont été nécessaires pour le faire, il est encore prévu de la croissance à venir mais malgré tout cela a été rapide avec une mise en œuvre réfléchie avec les médecins et équipes

de soins.

M. Franck MONFORT demande si les EFR seront déployées sur Brest.

M. DOUCHAIN infirme : déploiement de la gériatrie, pédiatrie et neuro-locomoteur uniquement. Pas de sollicitation des EFR pour l'instant.

Mme La Présidente confirme les propos de M. DOUCHAIN, les bienfaits de ces nouvelles autorisations se verront sur l'année 2026. Dans l'immédiat cela a permis de ne pas subir les effets néfastes de la réforme de financement. Cela amène temporairement un socle solide mais aussi et il faut le rappeler du budget de dépense en plus.

Mme Stéphanie QUINIOU s'inquiète du maintien des activités actuelles sans médecin dans certains services (neurologie).

Mme La Présidente dit que c'est un sujet de travail de tous les jours.

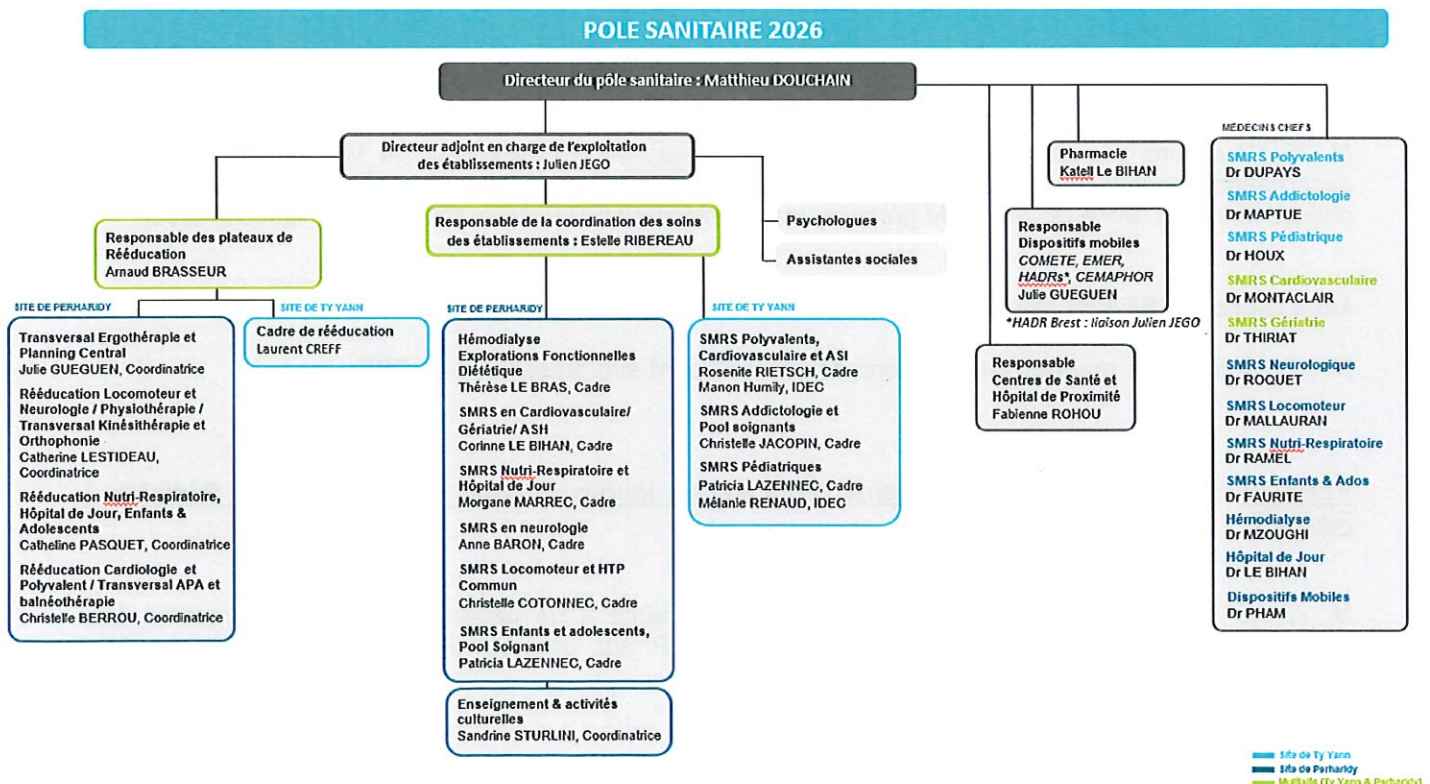
M. DOUCHAIN dit qu'un recrutement est en cours et il y a des candidatures (contexte de pénurie de MPR sur toute la France). Il faut rester positif et dynamique à ce sujet.

Départ à 15h29 de Mme Julie GAMBRELLE

M. ESNAULT précise que le service RH travaille également avec un cabinet sur ces recrutements.

Point 9 : Information sur l'encadrement soignant de Roscoff

M. JEGO s'exprime à ce sujet. Il présente l'organigramme du sanitaire mais précise que des changements doivent encore être apportés.



Les principales modifications concernent le SMR Neurologie avec le départ en retraite progressive de Mme BARON à 40% : elle sera en charge du pool et des préparateurs en pharmacie. Sa remplaçante, Mme SALMAS (encadrante d'unité de soins) devrait embaucher début juin. Recrutement également d'une IDEC, Mme HERRY.

Le service aura donc 3 échelons : IDEC, encadrement d'unité de soins et cadre de santé.

Mme Claire BOURVEN demande s'il est prévu que la Fondation finance la formation de Mme SALMAS.

M. JEGO répond que cela ne se fera pas en 2026. Il poursuit en précisant que Mme LAZENNEC devient de manière pérenne la cadre de santé du service de SMR Pédiatrie à Ty Yann et garde également Roscoff. Il y aura donc une IDEC à temps plein à Roscoff en SMR Pédiatrie.

Mme Maggy CONAN demande ce qu'il en est de la situation en pédiatrie sur Ty Yann, est-il prévu d'autre changement.

M. JEGO déclare que le service est en cours de restructuration mais il n'y a rien de statuer pour l'instant.

Pour Mme Maggy CONAN des éclaircissements sur la gestion du service seraient indispensables. Il est difficile de savoir qui a quel rôle.

M. JEGO explique avoir eu l'information du départ de Mme SIMON en congés maternité il y a seulement 10 jours et le lendemain celle-ci se trouvait en arrêt maladie. Le recrutement de M. Christophe VANNEREUX a été la solution immédiate. Il ne s'occupera que des questions RH et Mme PRIGENT des entrées et sorties du service.

Mme Maggy CONAN ne fait pas de reproche mais il est bon de savoir les tenants et aboutissants. Elle rappelle que le manque de communication avait été pointé lors de l'audit.

Mme Michelle CREACH souligne qu'il y a eu beaucoup de changement de cadre pour le service d'ASH et ASI et M. JEGO pense plutôt qu'il a fallu beaucoup de temps pour trouver la bonne organisation.

Mme Michelle CREACH s'inquiète du nombre de tâches supplémentaires attribuées à Mme RIBEREAU qui vient à peine de revenir.

M. JEGO assure que cela a été fait en concertation avec Mme RIBEREAU car Mme COADIC doit être accompagnée quelques temps pour l'aider dans son évolution professionnelle. Mme RIBEREAU aura la charge des ASH, Mme LE BIHAN la gériatrie, la cardiologie et l'HTP, Mme COTONNEC le locomoteur.

Mme Michelle CREACH demande si des réunions de service sont prévues.

M. JEGO confirme, mais les modifications devaient d'abord être présentées en CSE.

Point 10 : Avis sur les grilles horaires Educateurs Jeunes Enfants du service SMR Pédiatrie à Roscoff

M. JEGO poursuit à ce sujet. Réorganisation établie suite à un départ en retraite progressive. Les nouvelles grilles intègrent le personnel d'HC en HTP sur une semaine complète et de manière systématique, semaine appelée semaine blanche.

mars-26 GRILLE HORAIRE (HTTP SI - SMRE/A)
J.Léon/P.Lazennec

	1							2							3							4							5						
	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
80% (C. ROBIN)	8:45		9:00	9:00	9:00			8:45	9:00	9:00					8:45	9:00	9:00		9:00			8:45	9:00		9:00	9:00			9:00	9:00	9:00	9:00			
	12:00		12:00	12:00	12:00			12:00	12:00	12:00					12:00	12:00	12:00		12:00			12:00	12:00		12:00	12:00			12:00	12:00	12:00	12:00			
	12:30		12:30	12:30	12:30			12:30	12:30	12:30					12:30	12:30	12:30		12:30			12:30	12:30		12:30	12:30			12:30	12:30	12:30	12:30			
	17:00		16:45	17:15	16:00			17:00	17:15	17:15					17:15	16:45	16:45		16:00			17:00	17:15		16:45	16:00			17:15	17:15	17:15	16:00			
	7:45		7:15	7:45	6:30			7:45	7:45	7:45					8:00	7:15	7:15		6:30			7:45	7:45		7:15	6:30			7:45	7:45	7:45	6:30			
50% (S. BEAUVER)							29:15							23:15							29:00							29:15						29:45	
			9:00	9:00	9:00			8:45	9:00								9:00	9:00				8:45		9:00	9:00			8:45		9:00					
			12:00	12:00	12:00			12:00	12:00								12:00	12:00				12:00		12:00	12:00			12:00		12:00					
			12:30	12:30	12:30			12:30	12:30								12:30	12:30				12:30		12:30	12:30			12:30		12:30					
			17:15	16:45	15:30			17:15	16:45								17:15	17:15				17:15		17:15	17:15			16:45		16:45					
40% (L. MAORVAN)			7:45	7:15	6:00			8:00	7:15								7:45	7:45				8:00		7:45	7:45			7:30		7:15					
							21:00							15:15							15:30							23:30					14:45		
	8:45	9:00								9:00	9:00	9:00			8:45	9:00								9:00		9:00			8:45	9:00					
	12:00	12:00								12:00	12:00	12:00			12:00	12:00								12:00		12:00			12:00	12:00					
	12:30	12:30								12:30	12:30	12:30			12:30	12:30								12:30		12:30			12:30	12:30					
100% (L. LE SAINT)	17:15	16:45						16:45	17:15	16:30				16:45	17:15							16:45		16:30				17:15	16:45						
	8:00	7:15						7:15	7:45	7:00				7:30	7:45							7:15		7:00			8:00	7:15				15:15			
							15:15							22:00							15:15						14:15					15:15			
	8:30	8:45						8:30	8:45	8:45	8:45	8:45			8:30	8:45	8:45	8:45	8:45			8:45	8:45	8:45	8:45			8:30	8:45	8:45	8:45	8:45			
	12:00	12:00		12:00	12:00			12:00	12:00	12:00	12:00	12:00			12:00	12:00	12:00	12:00	12:00			12:00	12:00	12:00	12:00			12:00	12:00	12:00	12:00				
40% (L. QU. MERCH)	12:30	12:30		12:30	12:30			12:30	12:30	12:30	12:30	12:30			12:30	12:30	12:30	12:30	12:30			12:30	12:30	12:30	12:30			12:30	12:30	12:30	12:30				
	16:45	17:00		17:00	16:45			16:30	17:00	17:00	17:00	15:00			16:30	17:00	17:00	17:00	15:30			17:00	17:00	17:00	16:45			16:30	17:00	17:00	17:00	16:45			
	7:45	7:45		7:45	7:30			7:30	7:45	7:45	7:45	6:45			7:30	7:45	7:45	6:45	6:15			7:45	7:45	7:45	7:30			7:30	7:45	7:45	7:45	7:30			
							30:45							37:30							37:00						30:45					30:15			
		9:00	8:45								9:00	9:00						9:00	9:00				8:30	9:00						9:00	9:00				
AS/MC		12:00	12:00							12:00	12:00							12:00	12:00				12:00	12:00						12:00	12:00				
		12:30	12:30							12:30	12:30							12:30	12:30				12:30	12:30						12:30	12:30				
		17:00	17:00							17:00	16:45							17:00	16:45				16:30	17:00						17:00	16:45				
		7:30	7:45							7:30	7:15							7:30	7:15				7:30	7:30						7:30	7:15				
							15:15							14:45							14:45							15:00					14:45		
	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00			0:00	0:00	0:00	0:00	0:00			0:00	0:00	0:00	0:00	0:00			0:00	0:00	0:00	0:00	0:00			0:00	0:00	0:00	0:00			
							0:00							0:00						0:00								0:00					0:00		

		6						7						8							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
8:45	9:00	9:00		9:00			8:45	9:00	9:00		9:00			8:45	9:00	9:00					
12:00	12:00	12:00		12:00			12:00	12:00	12:00		12:00			12:00	12:00	12:00					
12:30	12:30	12:30		12:30			12:30	12:30	12:30		12:30			12:30	12:30	12:30					
17:15	17:15	16:45		16:45			17:00	17:15	17:15		16:00			17:15	17:15	17:15					
8:00	7:45	7:15		7:15			7:45	7:45	7:45		6:30			8:00	7:45	7:45					
						30:15							29:45							23:30	
			9:00	9:00			8:45	9:00								9:00	9:00	9:00			
			12:00	12:00			12:00	12:00								12:00	12:00	12:00			
			12:30	12:30			12:30	12:30								12:30	12:30	12:30			
			17:15	16:00			17:15	16:45								16:45	16:45	15:30			
			7:45	6:30			8:00	7:15								7:15	7:15	6:00			
						14:15							15:15							20:30	
		9:00	9:00							9:00	9:00										
		12:00	12:00							12:00	12:00										
		12:30	12:30							12:30	12:30										
		17:15	16:45							17:15	16:45										
		7:45	7:15							7:45	7:15										
						15:00							15:00							0:00	
8:45	8:45	8:45	8:45	8:45			8:30	8:45	8:45	8:45				8:30	8:45	8:45	8:45	8:45			
12:00	12:00	12:00	12:00	12:00			12:00	12:00	12:00	12:00				12:00	12:00	12:00	12:00	12:00			
12:30	12:30	12:30	12:30	12:30			12:30	12:30	12:30	12:30				12:30	12:30	12:30	12:30	12:30			
17:00	17:00	17:00	17:00	15:45			16:30	17:00	17:00	17:00				16:30	17:00	17:00	17:00	16:00			
7:45	7:45	7:45	7:45	6:30			7:30	7:45	7:45	7:45				7:30	7:45	7:45	7:45	6:45			
						37:30							30:45							37:30	
8:30	9:00								9:00	9:00	8:45										
12:00	12:00								12:00	12:00	12:00										
12:30	12:30								12:30	12:30	12:30										
16:30	17:00								17:00	17:00	16:45										
7:30	7:30								7:30	7:30	7:30										
						15:00							22:30							0:00	
														8:45	9:00		9:00	9:00			
														12:00	12:00		12:00	12:00			
														12:30	12:30		12:30	12:30			
														17:00	16:45		17:15	16:45			
0:00	0:00	0:00	0:00	0:00			0:00	0:00	0:00	0:00	0:00			7:45	7:15		7:45	7:15			
						0:00							0:00							30:00	

Mme Claire BOURVEN demande si ce seront toujours les mêmes salariés qui iront en HTP ou s'il y aura un roulement.

M. JEGO répond qu'il est prévu 2 personnes avec les compétences. Il déclare que cela va permettre de limiter les départs des soignants vers d'autres services.

Mme Claire BOURVEN remarque que ce sont des journées allant de 6 h30 à 7 h45 alors que les aides-soignantes de l'hospitalisation complète sont passées sur une grille à 4 jours semaines avec des horaires journaliers de 9 h voir plus.

Si elles vont sur le service HTP très régulièrement elles auront un compteur négatif en fin d'année et ne pourront pas poser des RRS.

M. JEGO ne souhaite pas donner de mauvaises informations et demande donc à revoir.

Mme Michelle CREACH souligne la présence des avis favorables ou défavorables avec signature.

Mme Claire BOURVEN, quant à elle, souligne l'absence des signatures des salariés de l'HC qui auraient dû apparaître, c'est pour cette raison qu'elle s'abstiendra.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 15

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à la majorité.

Point 12 : Point sur les difficultés de livraison de médicaments inter sites

M. ESNAULT prend la parole à ce sujet.

Il y a eu des retards de livraison intersites sur certains jours en lien avec un changement d'effectif chauffeurs. Le chauffeur a rencontré quelques difficultés mais celui-ci ne travaille plus pour la Fondation. La situation aujourd'hui est rentrée dans l'ordre.

Mme Nicole BIHAN pense que les chauffeurs n'ont pas le temps d'être bien formés.

Pour M. ESNAULT, il ne s'agissait pas de cela dans cette situation.

Mme Michelle CREACH pense quant à elle qu'il serait bien de ne pas recruter par téléphone.

M. ESNAULT rappelle que tout est revenu dans l'ordre.

Mme Michelle CREACH souligne que c'est compliqué depuis des départs en retraite et M. ESNAULT rappelle qu'il y a aussi des tensions RH dans ce secteur d'activité.

Mme Fanny LE SANN demande s'il serait possible d'avoir plus de temps de doublure.

M. ESNAULT répond qu'il y a eu des échanges avec M. MORIN à ce sujet.

Départ à 16h04 de M. Matthieu DOUCHAIN et M. Julien JEGO**Point 18 : Point sur la situation de Ker Liamm (départ d'un salarié)**

M. ESNAULT s'exprime à ce sujet. Suite à un entretien disciplinaire, un salarié de Ker Liamm a été licencié pour faute grave. Point mis à l'ordre du jour à la demande de la CGT.

Mme Michelle CREACH demande quelle est la date de l'entretien.

M. ESNAULT répond le 16 mars avec un licenciement effectif au 21 ou 22 mars.

Mme Michelle CREACH demande s'il a été remplacé et M. ESNAULT indique que le recrutement est en cours.

Mme Michelle CREACH est étonnée de ne pas avoir vu le poste à l'affichage et demande donc s'il y a déjà quelqu'un en poste ce que confirme M. ESNAULT. Mme KERNEIS a assuré le renfort sur la maison concernée. Il faut du temps pour trouver le bon profil.

Mme Michelle CREACH demande si l'attestation d'honorabilité a bien été demandée à ce salarié et M. ESNAULT annonce que celle-ci lui a été demandé 2 fois mais sans réponse de sa part.

Mme Michelle CREACH demande qu'elle serait la démarche si la Fondation devait faire elle-même ce genre de déclaration.

M. ESNAULT déclare que c'est un sujet auquel on pourrait être amené à s'interroger.

Point 2 : Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2026

M. ESNAULT fait le point à ce sujet et présente le tableau. Ses modifications ont été présentées en commission formation.

MODIFICATION PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2026 - PÔLE SANITAIRE

MODIFICATION	INFORMATION ELUS DE LA COMMISSION	ACTION - INTITULE ET ORGANISME DE FORMATION	DUREE	DATE(S) ET LIEU(X)	AFFECTATION/SERVICE	EMPLOI/FONCTION	NOM PRENOM	MONTANT PREVISIONNEL	PLURIANNUEL CIFA N	Autres
Ajout	06/03/2026	AFGSU Niveau 2 Formation Initiale - CESU 29 CHRU	21h	du 01/04/2026 AU 03/04/2026 - Brest	Pharmacie	Préparateur en Pharmacie	FAUCON BENARD Melanie	924 €		Prérequis PPH
Ajout	06/03/2026	Journée Régionale de l'ERRSP - La Brise Les professionnels face aux soins palliatifs pédiatriques	7h	LE 09/04/2026 - Lorient	Pédiatrie Brest	Infirmière de	DOUGE Hélène	150 €		
Ajout	06/03/2026	Journée Régionale de l'ERRSP - La Brise Les professionnels face aux soins palliatifs pédiatriques	7h	LE 09/04/2026 - Lorient	Pédiatrie Brest	Aide-Soignante	APPRIOU Elodie	150 €		
Remplacement TY019	06/03/2026	DIU Maltraitance de l'enfant : du diagnostic aux aspects médico-légaux - Université de Rouen	100h	De Décembre 2026 à Juin 2028 - Rouen Paris	Pédiatrie Brest	Médecin Spécialisé	Dr CAMILLERI Claire	6 562 €	1 641 €	Enfants placés
Remplacement TY026- Financement Labo	06/03/2026	Congrès de la SOFMER - COFEMER	21h	du 23/09/2026 au 25/09/2026 - Marseille	Pédiatrie Brest	Médecin Chef de Service	Dr HOUX Laetitia	1 539 €		
Ajout	06/03/2026	Le médiateur Hospitalier - CNEH	35h	du 17/9/2026 au 26/11/2026 - Paris (2+2+1)	Cardiovasculaire	Médecin Chef de Service	Dr MONTCLAIR Karine	4 385 €		Certification
Ajout	06/03/2026	Année d'un dommage lié aux soins	7h	Trimestre 3 - Landivisau ou Brest	Transversal	Transversal	10 PLACES	2 989 €		Certification
Ajout	10/03/2026	Congrès Entretiens Médecine Physique et Réadaptation	21h	du 18/03/2026 au 20/3/2026 - Montpellier	MFR NEUROLOGIE	Médecin	PHAM Viet khol	1 600 €		

TY019 ACCOMPAGNEMENT DE LA RELATION AU CORPS PERTURBEE = Montant Prévu 2023 €
 TY026 Congrès SFERHE Financé à 100% par un Labo : 1190 €

MODIFICATION PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2026 - PÔLE RESSOURCES

MODIFICATION	INFORMATION ELUS DE LA COMMISSION FORMATION	ACTION - INTITULE ET ORGANISME DE FORMATION	DUREE	DATE(S) ET LIEU(X)	AFFECTATION/SERVICE	EMPLOI/FONCTION	NOM PRENOM	MONTANT PREVISIONNEL	PLURIANNUEL CIFA N	Autres
Ajout	11/03/2026	RECYCLAGE SSIAP 2 - GRETA cfa	21h	du 11/05/2026 AU 13/05/2026 - Brest	Ateliers	Gardien de nuit	DERRIEN Jean-Luc	822 €		Recyclage
Ajout	26/03/2026	Formation complémentaire administrateur Equitime	10,5h	Du 09/04/2026 au 10/04/2026 en visio	Ressources Humaines	Responsable de département rh	DESSART Dilane	691,00 €		
Ajout	26/03/2026	Formation complémentaire administrateur Equitime	10,5h	Du 09/04/2026 au 10/04/2026 en visio	Ressources Humaines	Gestionnaire rh	SEITE Laetitia	691,00 €		

Mme Michelle CREACH demande si les prix sont imposés par Equitime ce que confirme M. ESNAULT.

Mme Michelle CREACH trouve que le tarif est élevé pour 10h de formation en visioconférence.

M. ESNAULT précise qu'il a été négocié car plus élevé encore initialement.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 16

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0.

Le CSE émet un avis favorable à la majorité.

Point 4 : Information sur la fin de l'exonération de la taxe d'apprentissage pour les associations, fondations et autres structures à but non lucratif

M. ESNAULT fait le point à ce sujet.

À compter du **1er mars 2026**, les associations, organismes, fondations, fonds de dotation, congrégations et syndicats à activités non lucratives sont assujettis à la déclaration et au paiement de la taxe d'apprentissage auprès de l'URSSAF.

Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés non lucratifs sont particulièrement concernés par cette suppression dans la mesure où 80% de leurs charges portent sur les ressources humaines.

M. ESNAULT déclare que cela représente 0.70 % de la masse salariale. La FEHAP demande le rétablissement de l'exonération.

M. Franck MONFORT trouve incroyable que le système ne pense pas aux établissements déjà en difficulté. Anticipation avec compensation du Conseil départemental ou de l'ARS ?

M. ESNAULT approuve ces propos et ajoute que les aides sont parfois divisées par 2 voir par 3.

Mme La Présidente relate que lorsque l'information est passée, une intervention des établissements auprès des députés et sénateurs et de la FEHAP a eu lieu. Il est vrai que cela va être difficile pour certains établissements.

Le cabinet ministériel essaie de trouver des solutions mais à cette heure, rien n'est acté.

M. ESNAULT indique également qu'en plus de la perte du financement, les entreprises doivent payer une taxe s'ils ne recrutent pas suffisamment d'apprentis.

Mme Anne Yvonne TREGUIER demande si cela veut dire qu'il n'y aura plus d'embauche d'apprentis.

Mme La Présidente déclare que la Fondation continuera à embaucher des apprentis car il est important de former nos futurs professionnels et cela peut également aboutir à une embauche à l'issue de l'apprentissage.

Point 5 : Information sur la fin du caractère automatique de l'exonération du Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR) pour les associations, fondations et autres structures à but non lucratif

M. ESNAULT poursuit la séance et parle de l'exonération du versement VMRR.

- ❖ La loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 prévoit la création d'un nouveau versement mis en œuvre par délibération du conseil régional de métropole, destiné au financement des services de mobilité : **le versement mobilité régional et rural (VMRR)**. Il vise à renforcer l'offre de transport sur l'ensemble du territoire.
- ❖ Le taux applicable aux rémunérations assujetties est de 0,15% *de la masse salariale* avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2026.
- ❖ Peuvent être exonérées, notamment, les fondations et les associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est à caractère social sont exonérées du versement mobilité
- ❖ Objectif : Solliciter la reconnaissance formelle à la région de notre exonération, ainsi que les modalités administratives permettant une mise en œuvre sécurisée et uniforme sur le territoire régional.

Pour M. Franck MONFORT, comme la Fondation est reconnue d'utilité publique elle devrait pouvoir bénéficier de l'écotaxe VMRR et Mme La Présidente indique que cette exonération ne s'applique malheureusement pas à la Fondation, malgré sa reconnaissance d'utilité publique.

M. Franck MONFORT se demande comment vont faire certains établissements et trouve cela très inquiétant.

Mme La Présidente dit que la Fondation a l'intention de solliciter les sénateurs avant l'été et doit présenter un manifeste sur l'évolution des charges qui pèsent sur notre territoire. La Direction partagera les informations au CSE.

M. ESNAULT indique qu'il y a également une réduction des « allègements Fillon » et Mme La Présidente dit qu'il y aura une présentation à ce sujet ultérieurement.

Mme La Présidente appelle de ses vœux à une reprise des négociations du niveau de rémunération de la CCN51.

Point 6 : Information sur les résultats des élections de la CME

M. ESNAULT prend la parole à ce sujet.

A l'issue du scrutin du mardi 10 février 2026, les médecins suivants ont été élus membres du Bureau de la CME (classement par ordre alphabétique), pour un mandat entrant en vigueur le 1^{er} mars 2026 :

Docteur Eva BARQUERO

Docteur Jean-Sébastien BOURSEUL

Docteur Marie MAUGENDRE

Docteur Hugo PANELAY

Docteur Franck THIRIAT

Lors de la séance du Bureau de la CME du mardi 3 mars 2026, ont été élus à l'unanimité des présents :

- **Docteur Jean-Sébastien BOURSEUL, Président de la CME**
- **Docteur Hugo PANELAY, Vice-Président de la CME**

M. ESNAULT relate une unanimité trouvée pour le président de la commission.

Mme Michelle CREACH demande sur combien de temps se déroule le mandat et M. ESNAULT répond sur 4 ans.

M. Franck MONFORT relate ne pas avoir trouvé le compte rendu de la CME sur le site intranet et Mme Michelle CREACH demande pourquoi alors que cela a déjà été demandé en commission de réclamation.

M. ESNAULT explique que cela a toujours été ainsi. Il faudrait pouvoir en échanger avec les membres de la CME. Il propose de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion CME.

Mme Michelle CREACH approuve.

Point 7 : Présentation du rapport d'activité Co-Réso

M. ESNAULT fait le point à ce sujet.

Chiffres clés

24
salariés
accompagnés

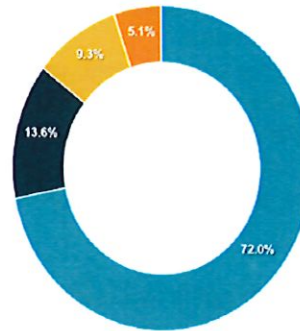
dont

12
nouvelles
situations

132
interventions

(équivalent aux
contacts avec les
salariés et les
partenaires, ainsi
que les démarches
effectuées)

Contacts avec les salariés



Nombre de
contacts N : 118
Nombre de
contacts N-1 : 167

● Courriel (65) ● Entretien (16) ● Entretien téléphonique (11)
● Dépôt message sur répondeur (6)

Taux de renouvellement : 50 %
Nombre moyen d'entretien par permanence : 1,8
Nombre moyen d'actions par permanences : 8

Tous les sites de la Fondation font appel au service social du travail, avec une prédominance du site de Perharidy. Du fait de la fréquence des permanences et de leur rythme alterné sur 3 sites, les contacts se font majoritairement à distance : 81,3% (mail ou téléphone). Cela permet une réactivité dans la réponse du service social.

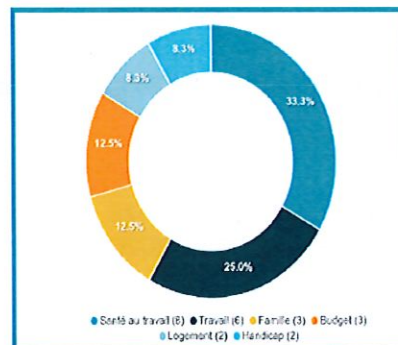


5

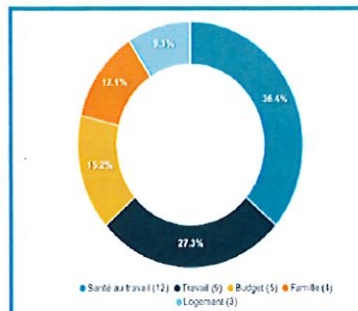
A noter une légère baisse par rapport à 2024.

Domaines d'intervention

Année 2025



Année 2024



Les demandes sont majoritairement liées à la sphère professionnelle qui représente les deux tiers des interventions du service social.

Les domaines d'intervention sont similaires à l'année précédente:

- La **santé au travail** reste le premier motif de sollicitation.

L'AST est identifiée par les salariés comme **relai et soutien lors des périodes d'arrêt de travail**. Cela permet au service social d'intervenir en **prévention de la désinsertion professionnelle**.

- Le **travail** reste le second sujet de préoccupation cette année. Le service social **accompagne les salariés au cours de leur trajectoire professionnelle**.



8

SYNTHESE

Le dispositif mis en place avec le prestataire Co-Réso répond aux besoins exprimés par les salariés en matière d'assistance sociale, dans ce contexte, le maintien de ce partenariat apparaît pertinent.

Cette action s'inscrit en complémentarité avec les missions du service RH qui reste également un interlocuteur dans ce domaine.

Au regard des sollicitations recensées, un travail pourra être engagé sur l'élaboration de fiches pratiques, en lien avec les thématiques les plus fréquemment abordées.

Par ailleurs, sur le site de La Retraite, une réflexion pourra être menée afin de permettre aux salariés de bénéficier également du dispositif, par exemple via une présence 1 fois par an du prestataire sur site, complétée par la mise en place de rendez-vous en visioconférence.

Mme Claire BOURVEN aiguille des salariés vers ce dispositif et ceux-ci relatent des bons retours. Le fait d'être une entité extérieure leur garantit une certaine confidentialité.

M. ESNAULT pense que Co-Réso apporte une complémentarité au service RH.

Point 14 : Avis sur la procédure de reclassement d'un(e) ouvrier(ière) de restauration à l'EHPAD La Source

M. ESNAULT fait le point à ce sujet.

Situation contractuelle :

Embauche en CDI : le 01/10/2009 (reprise Sodexo)

Fonction actuelle : Ouvrier(ière) Hautement Qualifié (60%)

Affectation : Restauration EHPAD La Source

Exposé des faits :

Salarié(e) en arrêt de travail pour maladie ordinaire du 29/08/2025 jusqu'au 31/10/2025 puis du 05/02/2026 jusqu'au 03/03/2026.

Le médecin du travail a rendu un avis d'inaptitude le 03/02/2026 dans le cadre de sa visite de reprise.

Absences :

- Arrêt pour maladie ordinaire du 29/08/2025 au 31/10/2025,
- Arrêt pour maladie ordinaire du 05/02/2026 au 03/03/2026.

Mme Michelle CREACH pense au poste d'accueil à Ty Yann mais M. ESNAULT répond que ce n'est pas le souhait du (de la) salarié(e).

Mme Michelle CREACH informe M. ESNAULT qu'il semblerait que ce soit le cas maintenant.

M. ESNAULT dit qu'il faut alors revoir cela avec le (la) salarié(e) et l'encadrement. La formation initiale est également à regarder. Il est dommage que ce retour soit fait seulement aujourd'hui. Seule piste et sur le tard.

Un avis est demandé au CSE :

POUR : 11

ABSTENTION : 6

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à la majorité.

Additif 1 : Compte-rendu de la commission ASC du 17 mars 2026

Mme Michelle CREACH est invitée à prendre la parole à ce sujet.

- 1415 salariés inscrits sur Toutateam. Les élus ont décidé de demander la suppression des ventes de coffrets cadeaux en raison des liens extrémistes droites de Pierre Edouard STERIN.
- Le CSE a demandé des devis pour la rénovation du pavillon du Pouldu pour les menuiseries et la plomberie. Un devis est arrivé entre temps et s'élève à 13 500€ pour les menuiseries. Ceci sera donc à revoir lors de la prochaine commission.
- Mise en place d'une vente groupée de vin avec Helfrich du 27 mars au 20 avril avec une livraison prévue la semaine 21. Il faut un total de 1000€ par site pour avoir la livraison gratuite sinon elle est facturée 45€, en fonction des commandes le CSE modifiera le nombre de livraison.
- Le CSE a demandé aux élus de bien vouloir adresser leurs notes de frais avant mi-décembre afin que cela soit inclus dans le bilan comptable de la bonne année (il y a eu plusieurs demandes envoyées en janvier pour l'année précédente). L'idéal serait de les envoyer mensuellement.
- Les ventes groupées du Stade Brestois et des chocolats Sunshine ont bien fonctionnées.
 - Pour le chocolat :
 - 447.68€ pour Roscoff,
 - 65.04€ pour Landivisiau,
 - 294.92€ pour Brest
 - pour un total de 807.64€
 - Pour le stade Brestois :
 - 103 billets pour un total de : 3270€,
 - 29 maillots pour un total de 1680,60€.
- Le CSE a décidé d'attribuer une enveloppe supplémentaire de chèques vacances à l'ensemble des salariés de la Fondation.

Pour répondre à Mme Anne Yvonne TREGUIER, Mme Michelle CREACH précise que les chèques vacances supplémentaires seront attribués sur le même principe que l'attribution des chèques CADHOC de Noel à savoir 2 dates de présence pour le salarié, celles-ci restant encore à être définies.

Additif 2 : Avis sur l'attribution de chèques vacances supplémentaires

Mme Michelle CREACH demande aux élus de voter justement sur la décision d'attribution des chèques vacances :

POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

Mme Claire BOURVEN en déduit que les comptes sont bons et félicite la secrétaire du CSE pour son travail.

Mme Michelle CREACH la remercie.

Additif 3 : Avis sur l'accord d'entreprise relatif au vote électronique dans le cadre des élections professionnelles de la délégation du CSE 2026

M. ESNAULT présente l'accord.

Contenu de l'accord :

Organisation des élections

- Protocole préélectoral obligatoire (calendrier, sièges, modalités)
- Formation des membres du bureau de vote et représentants syndicaux
- Information des salariés en amont

Accès au vote

- Envoi d'identifiants personnels à chaque électeur
- Authentification sécurisée (identifiant + mot de passe)
- Assistance technique disponible en cas de difficulté

Déroulement du vote

- Consultation des listes de candidats en ligne
- Vote modifiable jusqu'à validation
- Validation finale avec accusé de réception
- Émargement électronique automatique

Sécurité

- Chiffrement des votes dès leur émission
- Séparation des données électeurs et des votes
- Système scellé avant, pendant et après le scrutin
- Aucun résultat partiel accessible
- Dispositif de secours en cas de panne

Clôture et résultats

- Données figées et sécurisées à la clôture
- Dépouillement via clés détenues par le bureau de vote
- Résultats édités et intégrés au procès-verbal

Déroulement des scrutins	1 ^{er} tour	2 nd tour
Date d'information des salariés	Vendredi 10 avril 2026	Sans objet
Date de désignation du bureau de vote	Mercredi 29 avril 2026	Sans objet
Date d'affichage des listes électorales	Lundi 18 mai 2026	Sans objet
Date limite de remise des listes de candidats et des professions de foi	Lundi 18 mai 2026	Mercredi 16 juin 2026
Affichage des listes de candidats	Mardi 19 mai 2026	Jeudi 18 juin 2026
Envoi du matériel de vote	Jeudi 21 mai 2026	
Ouverture du Scrutin	Mardi 2 juin 2026 10h00	Mardi 23 juin 10h00
Fermeture et dépouillement du scrutin	Mardi 9 juin 2026 15h30	Lundi 29 juin 15h30
Destruction des données		Mercredi 29 juillet 2026

Mme Michelle CREACH précise que la clôture est à 15h00 le 9 juin puis le dépouillement est prévu à 15h30.

Un avis sur cet accord est demandé au CSE :

POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.



Les débats étant clos, la séance est levée à 17h12. La prochaine réunion aura lieu le mardi 28 avril 2026 à 14h. Il est convenu d'un CSE extraordinaire sur la lettre de cadrage le Jeudi 9 avril 2026 à 16h30 en visioconférence.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Blaize'.

La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Creach'.